



### Légende du PAG

- Délimitation de la modification - secteur A
- Délimitation de la modification - secteur B
- Délimitation de la zone verte

### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics

### Représentation schématique du degré du sol pour les zones soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Délimitation du degré d'utilisation du sol

### Zone verte:

- AGR Zone agricole
- VERD Zone de verdure

### Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»

### Zone de servitude «urbanisation»

- «Cours d'eau»
- «Corridor 5m»
- «Corridor 10m»
- «Corridor 15m»

### Couloirs et espaces réservés

- Couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

### Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type «environnement construit»
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver

### Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:

- biotopes art. 17 loi PN (surface)
- biotopes art. 17 loi PN (point)
- habitat d'espèce art.17/21 loi PN
- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation

### Fond de plan (PCN):

- Parcellaire
- Bâtiments existants
- Bâtiments démolis (Orthophoto 2013)
- Bâtiments ajoutés (Orthophoto 2013 et suivant la commune 08/2016)

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		

  

MAÎTRE DE L'OUVRAGE COMMUNE DE HELPERKNAPP		
PROJET Modification du PAG « Uerbach » à Brouch		
PLAN PAG - situation existante et projetée		
BUREAU D'ÉTUDES <b>zimplan s.à r.l.</b> Urbanisme & Aménagement du Territoire		
DESSINÉ PAR vks		FORMAT DIN-A3 (420 x 297 mm)
VÉRIFIÉ PAR HNR		ÉCHELLE 1:2.500
DATE 09.01.2024		
FICHER P:\LP-SC\2024\20240016_ZP_Mod_PAG_Brouch_Uerbach\01_Plans		
PLAN N° 20240016_Mod_PAG_Uerbach_Brouch_01_situation_existante-projetee		
FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES		